

# NE VOUS TROMPEZ PAS DE CITERNE !



Il existe 2 grandes familles de citernes : les citernes ACS pour le stockage de l'eau de ville et les citernes de récupération d'eau de pluie. En effet, pour conserver les exigences sanitaires, l'eau potable ne doit pas être stockée dans une citerne conçue pour l'eau de pluie ! À chaque citerne son usage !

## CITERNES DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

Toutes les citernes de récupération d'eau de pluie de Procap peuvent être utilisées pour le linge, les WC, le jardinage, l'agriculture...

Avec une grande gamme de différentes capacités, leur usage concerne tous les besoins non alimentaires.

Au lieu de prendre l'eau du robinet pour arroser vos plantes ou laver votre véhicule vous pouvez le faire grâce à l'eau de pluie stockée.



# PROCAP

Z.I. Pelletier • 97232 LAMENTIN •  
Tél.: 0596 57 10 23

[www.procap.fr](http://www.procap.fr)



## CITERNES TAMPON POUR EAU DE VILLE

L'eau potable doit transiter uniquement dans des citernes répondant à la norme ACS (Attestation Conformité Sanitaire).

Ce sont les seules pouvant se brancher sur le réseau d'eau de ville qui garantissent une eau propre à la consommation.

Cette eau du réseau de ville, qui transite dans des citernes ACS de différentes contenances, permet de répondre aux besoins hygiéniques et alimentaires en cas de coupure d'eau ou de manque de pression, grâce à un système «bâche tampon».

Ce stockage ne peut excéder 72h.

